



# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE AVEC LE PUBLIC

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement

## Projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Bourgogne-Franche-Comté

### 1. Objet de la concertation préalable avec le public

RTE Réseau de transport d'Electricité dont le siège est situé immeuble Window, 7C, place du Dôme, à Paris la Défense (92800), a en charge la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette révision fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de RTE en application du 3°) de l'article L.121-15-1 et de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, sans recourir aux modalités de concertation sous l'égide d'un garant prévue par l'article L.121-16-1 du même code.

### 2. Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du 23 novembre 2020 au 11 janvier 2021**.

### 3. Modalités de la concertation préalable

Pendant la période susvisée, le public a la possibilité de prendre connaissance du dossier soumis à concertation préalable, notamment le projet de S3REnR de Bourgogne-Franche-Comté et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, disponible sur le site internet : <http://www.concertation-s3renr-bfc.fr>

#### **Le public pourra formuler ses questions, observations et propositions :**

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus,
- par voie postale à l'adresse suivante : Concertation S3REnR Bourgogne-Franche-Comté, RTE – Centre Développement et Ingénierie, Service Concertation Environnement Tiers, 8 Rue de Versigny, TSA 30007, 54608 Villers-lès-Nancy, en vue de leur publication sur le site internet.